

Le Longeyroux

Sortie nature dans le cadre
des Villages en Sonnaïles.



Dans ce numéro

Création du comité territorial
Evolution des moyens du Conservatoire
pour acquérir des milieux naturels

LES ACTIONS EN 2020

Mille chantiers
pour le Plateau
de Millevaches

Du côté du Causse
Corrézien

Des perspectives
pour le pastoralisme
au cœur du Limousin

Un partenariat dynamique
avec la commune de
Saint-Hilaire-Les-Courbes

Création d'un lien départemental

Le comité territorial

La mise en place du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine sur la région Nouvelle Aquitaine réduisait les contacts dans chaque département.

Il était nécessaire de mettre en place des structures informelles départementales d'information et de concertation (voir bulletin n°1 au fil du CEN...)

Pour ce faire des rencontres devaient être programmées sur le département de la Corrèze mais le contexte sanitaire en a décidé autrement.

Nous ne sommes pas résignés, les actions sur le terrain se sont poursuivies et nous avons le plaisir de vous les communiquer.

Espérant rapidement des rencontres permettant d'échanger sur les actions à conduire, trois territoires références ont été définis et trois correspondants y sont attachés.

Vive le CEN...

Référent territorial pour le département de la Corrèze Alain Cordon 06 32 21 10 52

Territoire du Plateau de Millevaches

Alain Cordon 06 32 21 10 52

Territoire du Causse Corrèzien

Cathy Picard 06 73 01 10 59

Territoire des Monédières

Gérard Magnaval 06 08 89 28 04

Des structures d'information et de concertation

Lors de l'élaboration des statuts du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, l'idée de mettre en place des comités territoriaux a été émise et inscrite à l'article 17 de nos statuts. Il apparaissait en effet indispensable qu'une structure d'information et de concertation puisse voir le jour pour chacun des douze départements de notre région.

Parce que l'on sait, depuis longtemps, que protéger les espaces naturels se fait aussi et surtout avec la **participation et l'adhésion des habitants et des acteurs du territoire**, cette structure informelle va donc nous permettre de coordonner notre action avec celle des autres acteurs de l'environnement, qu'ils soient associations ou émanation des collectivités publiques ou de l'État. Dans le domaine de la protection des espaces naturels, cette structure informelle a donc pour ambition d'articuler l'action du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine avec les politiques publiques ou privées déjà mises en place ou celles en projet, mais aussi **d'échanger sur le travail qui reste à accomplir**.

Bien que nous ayons la chance, pour chacune des antennes, d'avoir des techniciens qui oeuvrent au quotidien, ils ne peuvent être informés de toutes les initiatives ou volontés locales de protection. Et c'est aussi en cela, que les comités territoriaux peuvent jouer un rôle en nous **proposant de futurs secteurs d'interventions**.

Le fondement même de l'action des Conservatoires d'espaces naturels, c'est de travailler avec un large panel d'acteurs locaux. Dans le contexte du changement climatique, on sait que les espaces naturels vont jouer un **rôle prépondérant dans la réduction des effets** qui se font ressentir de plus en plus sévèrement année après année. Et travailler avec les acteurs locaux, c'est convaincre le plus grand nombre du bien-fondé de notre action.

Dans l'enthousiasme de la création du Conservatoire en ce début d'année 2020, j'avais souhaité voir ces comités s'organiser rapidement. C'était sans compter la période de confinement imposée par la Covid-19.

Cependant, des rencontres ont quand même pu être organisées et vont l'être à la rentrée. Nous ne manquerons pas d'en faire un bilan dans les prochains numéros de ce bulletin.

Et lorsque l'ensemble des comités territoriaux se sera réuni, nous pourrons alors envisager de nous concerter autour de la **stratégie d'intervention et de gestion en faveur de la protection** des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Philippe Sauvage
Président du Conservatoire de Nouvelle-Aquitaine



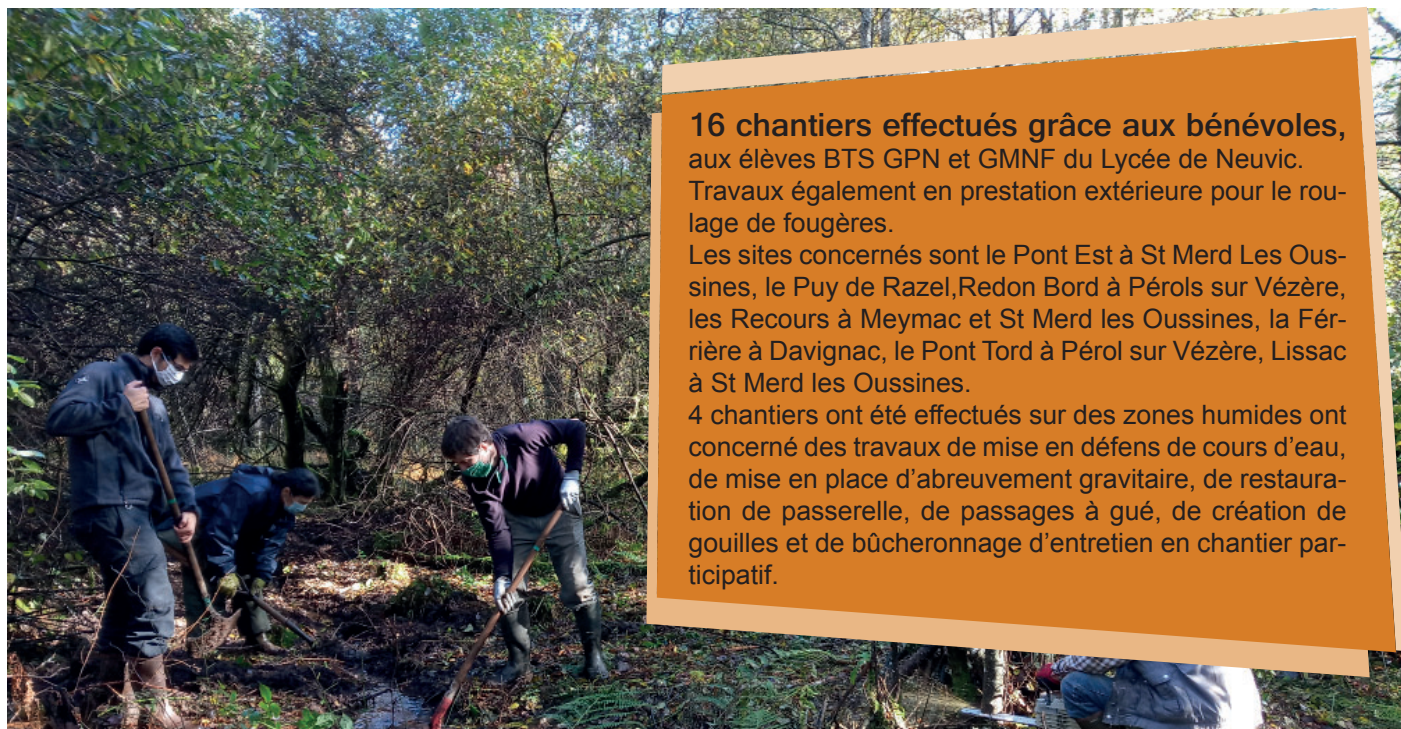
Les actions du comité territorial en 2020

Du fait du confinement et des mesures sanitaires, toutes les manifestations, animations et chantiers n'ont pas pu avoir lieu. Mais plusieurs actions ont quand même pu être engagées et menées avec succès.

Mille chantiers pour le Plateau de Millevaches !

Le Plateau de Millevaches pionnier dans les actions de l'ex CEN Limousin poursuit les actions environnementales malgré le contexte sanitaire grâce à l'antenne basée à St Merd les Oussines .

Nous n'avons pas pu organiser les chantiers participatifs habituels, malgré tout des actions se sont réalisées en cette année 2020.



16 chantiers effectués grâce aux bénévoles, aux élèves BTS GPN et GMNF du Lycée de Neuvic.

Travaux également en prestation extérieure pour le roulage de fougères.

Les sites concernés sont le Pont Est à St Merd Les Oussines, le Puy de Razel, Redon Bord à Pérois sur Vézère, les Recours à Meymac et St Merd les Oussines, la Férrière à Davignac, le Pont Tord à Pérol sur Vézère, Lissac à St Merd les Oussines.

4 chantiers ont été effectués sur des zones humides ont concerné des travaux de mise en défens de cours d'eau, de mise en place d'abreuvement gravitaire, de restauration de passerelle, de passages à gué, de création de gouilles et de bûcheronnage d'entretien en chantier participatif.

Du côté du Causse Corrézien

Le Conservatoire a renforcé son action ces dernières années, notamment en 2019, avec la prise en gestion du site du Puy Pialat Fond Trouvé (commune de Nespouls). Ce site emblématique de la biodiversité si particulière du Causse Corrézien représente la limite Nord de l'aire de répartition de plusieurs espèces animales et végétales méditerranéennes. Bail de gestion et achat foncier permettent au Conservatoire de préserver 4 ha de spécificité biologique. L'action du Conservatoire sur le Causse Corrézien c'est aussi le site du Puy Negrepu à cheval sur les communes de Nespouls et Turenne, la mare de Boussac, d'autres sites à l'étude sur Charrier Ferrière.

Du côté du bassin de Brive-La-Gaillarde, le Conservatoire est bien présent depuis une vingtaine d'années et gère le site Puy Laborie sur la commune de Noailles, le Désert de Chêvreujols, le coteau de Puy Lentz, la Vallée de Planchetorte à Bellet, sur la commune de Brive. Sites remarquables pour leur diversité floristique, leurs caractéristiques géologiques si particulières, notamment le Désert de Chêvreujols.

Puy Pialat - Font trouvé





Des perspectives pour le pastoralisme au cœur du Limousin

Le Conservatoire apporte une aide essentielle à l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine par la mise à disposition de nombreuses parcelles de pâturage et des travaux d'aménagements sur des parcelles en convention. Notre organisation est représentée au conseil d'administration de l'APML (Alain Cordon & Gérard Magnaval)

Le programme De Villages En Sonnailles a planifié 16 sorties cet été 2021 (sous réserve des conditions d'organisation induites par les contraintes sanitaires). Ces sorties ont pour objet la présentation de l'activité pastorale dans toutes ses composantes (éleveurs, bergers, créateurs de produits issus des filières bovines et ovines, collectivités, partenaires). Ces initiatives ont un succès certain auprès de tous les publics, et parmi eux les vacanciers qui choisissent notre région pour ses nombreux atouts naturels et authentiques.

Les zones de transhumances sont réparties sur le périmètre du contrat Natura 2000 du Plateau de Millevaches. Le cheptel actuel est en mesure aujourd'hui, dans des conditions normales de chargement, d'assurer un pâturage sur seulement la moitié des surfaces potentiellement disponibles. Il est donc convenu de prospecter des éleveurs installés dans un rayon de 20 km autour des limites du périmètre actuel. Cette action revêt un intérêt tout particulier car elle allie une réponse aux ressources fourragères auxquelles sont exposés les éleveurs et un moyen optimal pour l'entretien des zones de biodiversité à protéger.

Un partenariat dynamique avec la commune de Saint-Hilaire-Les-Courbes

Adhérente du réseau zones humides depuis une dizaine d'années, la commune de Saint-Hilaire-Les-Courbes s'est résolument orientée vers une restauration de son patrimoine foncier par une voie combinant tourisme et agriculture. Elle est de plus un partenaire majeur pour l'accueil régulier de nos manifestations en direction du public et des scolaires.

La restauration et la mise en valeur du "site des Merlettes", ancienne aire de fauche puis de pâturage jusqu'aux années 1970, tombée en déprise suite à l'arrêt de l'activité du dernier fermier, a été le choix de la commune pour une remise en valeur orientée vers le tourisme en développant un itinéraire composé d'un circuit de promenade et des points d'accès au cœur d'une zone humide. Le site étant entretenu très naturellement par du pâturage bovin.

Cette réalisation a été conduite conjointement par le Conservatoire, en partenariat avec la cellule paysages du PNR de Millevaches et le CAUE de la Corrèze.

Dans cette même logique, c'est aujourd'hui le Puy du Mas, zone panoramique à une altitude de 750 mètres qui va faire l'objet d'un aménagement touristique et agricole.

Aux côtés d'un cabinet paysager, le Conservatoire joue un rôle majeur dans la reconversion de la partie sommitale, ancienne lande à bruyères jusqu'aux années 50, pourvue de nombreuses zones rocheuses, et abandonnée à la végétation naturelle de ligneux, fougères et genêts.

C'est ainsi que dans deux ou trois ans, après la période de remise en état et de végétalisation, ce site touristique aura vocation à être entretenu par un troupeau de moutons.



Un nouvel outil au service de la maîtrise foncière : le contrat ORE (Obligation Réelle Environnementale)



Encadré par l'article L. 132-3 du code de l'environnement, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE).

L'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier (particulier, collectivité ...), s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

Le contrat ORE est un dispositif volontaire et contractuel qui repose sur la seule volonté des acteurs. Il permet à tout propriétaire de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien.

La mise en place d'une obligation réelle environnementale nécessite que le propriétaire signe un contrat avec un co-contractant qui peut être :

- une collectivité publique ;
- un établissement public ;
- ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Le propriétaire qui a signé ce contrat reste propriétaire du bien.

Les cocontractants font naître les obligations réelles « que bon leur semble » pourvu que celles-ci aient pour finalité : le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosysté-

miques.

Cette souplesse dans l'élaboration des modalités du contrat permet de servir une large gamme d'enjeux. Le contrat ORE permet par exemple d'inclure des habitats naturels non couverts par la législation relative aux espaces naturels protégés.

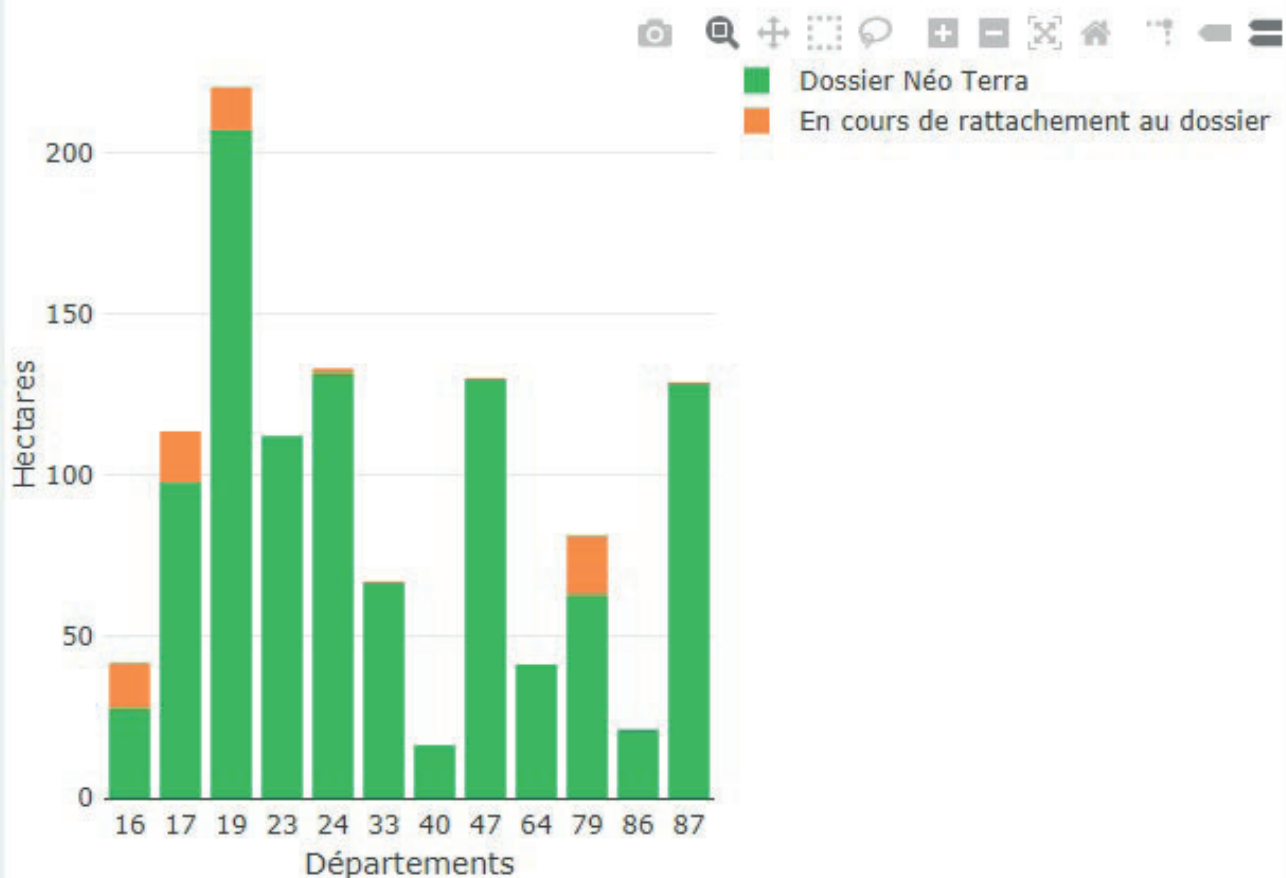
Les obligations environnementales auxquelles est tenu le propriétaire du bien immobilier, suite au contrat ORE, peuvent porter sur une longue durée, jusqu'à 99 ans.

Les obligations perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, indépendamment des éventuels changements de propriétaire du bien immobilier. La pérennité des mesures mises en œuvre est assurée.

Le contrat ORE est un acte juridique. Il doit :

- être établi en la forme authentique (acte notarié) ;
- être enregistré au service de la publicité foncière ;
- il n'est pas passible de droits d'enregistrement ;
- il ne donne pas non plus lieu à la perception de la taxe de publicité foncière.

Détail des acquisitions par département sur la période Néo Terra – Surface totale acquise (ha)



Evolution des moyens du Conservatoire pour acquérir des milieux naturels

En juillet 2019, les élus de la région Nouvelle Aquitaine ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra.

Une des actions en faveur de la préservation de la Biodiversité est de doubler la surface de milieux naturels en maîtrise foncière. Pour ce faire, la Région a accordé au CEN Nouvelle-Aquitaine une enveloppe de 2,5 Millions d'euros, pour 2020, pour procéder à l'acquisition de terrains, dont 350 000 € pour mener une prospection foncière. Pour 2021, l'attribution d'une nouvelle enveloppe de 1,5 millions d'euros par la Région Nouvelle-Aquitaine au CEN a été adoptée. Grâce à cette volonté politique forte, le Conservatoire peut, pour la première fois de son histoire, acquérir rapidement d'importantes surfaces de milieux naturels remarquables.

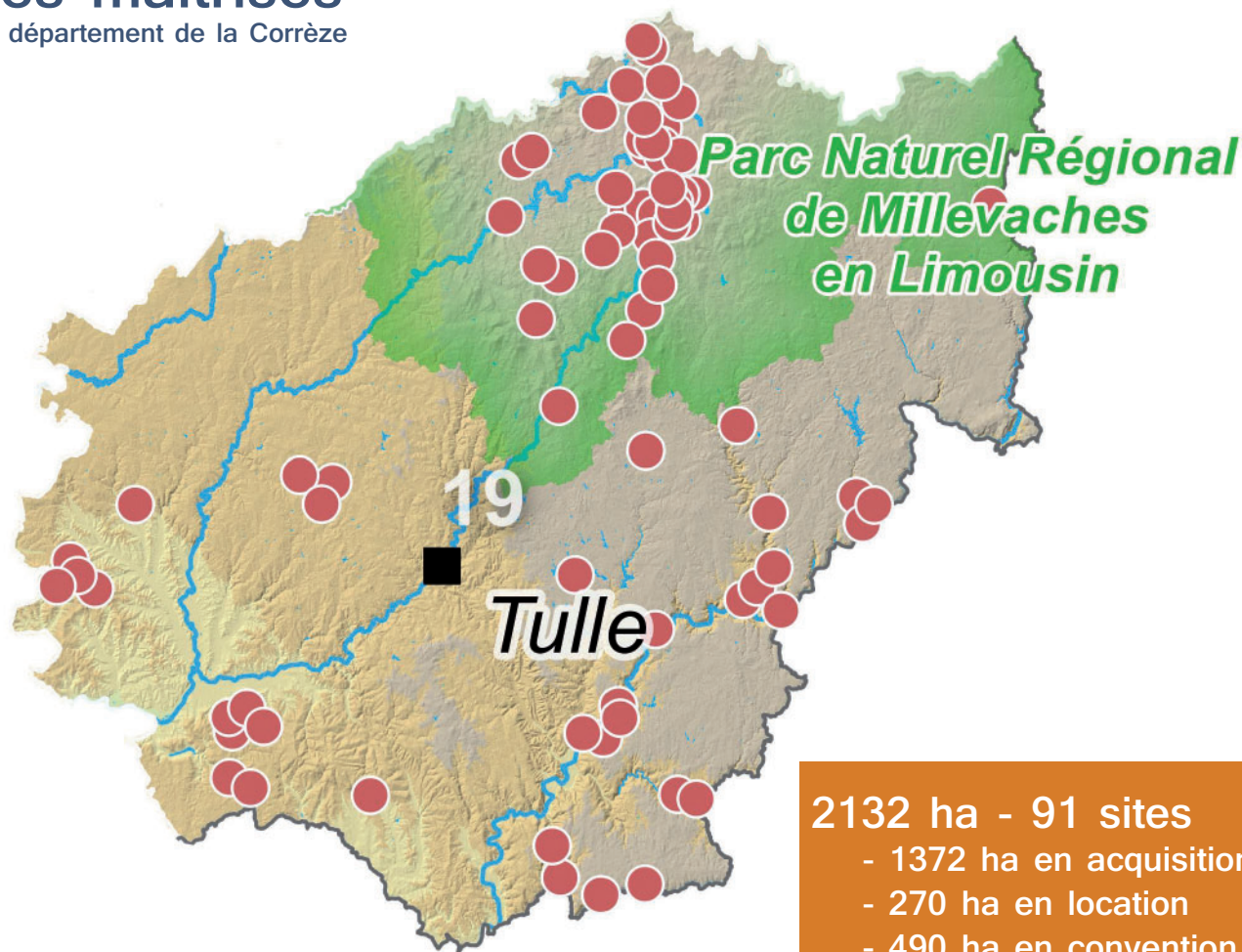
Sur le département de la Corrèze, l'année 2020 a permis la concrétisation de l'acquisition de 153 nouveaux hectares.

Sur l'année 2021, les dossiers fonciers débutés en 2020, devraient permettre à cette date l'acquisition de 75 nouveaux hectares. L'équipe, motivée par ces moyens exceptionnels, travaille quotidiennement à la prospection foncière sur les espaces remarquables de la Corrèze et de nouveaux projets vont voir le jour tout au long de l'année (12,5 hectares en mars 2021). Cet important travail de maîtrise foncière se fait avec l'aide technique de la SAFER.

Actuellement le département de la Corrèze, est celui de Nouvelle-Aquitaine qui a acquis le plus de surface.

Sites maîtrisés

sur le département de la Corrèze



Réalisation CEN Nouvelle-Aquitaine
Fond IGN BD Alti, BD Carthage, Admin Express
Données : CEN Nouvelle-Aquitaine 2019



L'augmentation de la maîtrise foncière ou d'usage sur le département de la Corrèze depuis 2018.

Ces deux dernières années, la maîtrise foncière ou d'usage est en pleine dynamique sur le département de la Corrèze.

Le département de la Corrèze compte 13 nouveaux sites en gestion, soit 125 hectares en acquisition, 5,81 ha en bail civil et 10,8 ha en convention.

Le travail d'animation foncière a permis également l'extension des surfaces des sites déjà existants, sur cette période de deux ans le CEN a augmenté les surfaces en gestion sur 25 sites soit 318 hectares (205 ha en propriétés, 34,4 ha en location et 78,6 ha en convention).

Il est important de noter que sur le site de Lissac à Saint-Merd-les-Oussines, Madame Robert a fait un don de 4,5 hectares au Fonds de dotation de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, dont le CEN assurera la gestion.

Ainsi fin 2020, le Conservatoire gère sur la Corrèze 91 sites soit 2 132 hectares (acquisitions : 1 372 ha, locations : 270 ha, convention : 490 ha).



Adhésions 2021

Le Conservatoire compte sur vous!

Notre patrimoine naturel corrézien reste à protéger et à défendre, en adhérant au Conservatoire vous contribuerez de manière réelle et concrète à la préservation du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine.



Défrichage et restauration d'une lande à Chabannes (Tarnac), dans la RNR Haute Vallée de la Vézère

C'est de notre nombre et de notre représentativité que dépend notre légitimité.

Pour soutenir le CEN Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez également nous adresser un don.

Celui-ci alimentera un fonds « Acquisition foncière » destiné à nous permettre d'acquérir des espaces naturels et de renforcer, pérenniser, voire étendre la gestion déjà mise en place sur ces sites.



Abri de berger au Puy de Razel (Pérols sur Vézère) restauré en 2020

Pour conforter le Conservatoire dans son rôle de veille et d'action, rejoignez-nous ou renouvelez votre adhésion.

Nous comptons sur votre mobilisation! Le montant des cotisations (15€ par adhérent) reste inchangé. Notre association étant déclarée d'intérêt général, vos adhésions et dons sont à 66% déductibles de vos impôts.

Effet "bourelet" par lequel le système racinaire d'un arbre, même après son abattage, continue d'alimenter en eau et en nutriments les arbres de son voisinage ayant été conservés.



Composition de l'équipe corrézienne

Site de Saint-Gence

Mathieu Bonhomme : Responsable départemental
mbonhomme@conservatoirelimousin.com - 05 55 03 98 23
Céline Chrétien : Chargée de mission responsable de sites
c.chretien@cen-na.org - 05 55 03 09 00

Véronique Daviaud : Chargée de mission (thématiques forestières)
vdaviaud@conservatoirelimousin.com - 05 55 03 09 06

Olivier Rasclé : Chargé de mission et animateur du Réseau Zones Humides
orasclé@conservatoirelimousin.com - 05 55 03 09 09

Site d'Ayen

Christophe Lagorsse : Chargé de mission Natura 2000
clagorsse@conservatoirelimousin.com - 05 55 24 85 73 - 06 32 44 36 17

Site de Saint-Merd-les-Oussines

Antoine Begnaud : Chargé de mission responsable de sites
abegnaud@conservatoirelimousin.com - 05 55 46 09 83
Pauline Cabaret : Conservatrice de la RNR Haute Vallée de la Vézère
pcabaret@conservatoirelimousin.com - 05 55 46 09 83
Sophie Catoir : Chargée de mission responsable de sites
scatoir@conservatoirelimousin.com - 05 55 46 09 83
Sonia Guittonneau : Chargée de mission Natura 2000
s.guittonneau@cen-na.org - 05 55 46 09 83

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**

6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org
cen-nouvelle-aquitaine.org

Rédaction : M. Bonhomme, A. Cordon, G. Magnaval, C. Picard, P. Sauvage

Conception : CEN Nouvelle-Aquitaine

Photos : CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire

Bulletin destiné aux adhérents et partenaires de la Corrèze

Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.



www.correze.fr
COÛREZE
LE DÉPARTEMENT

